

Comité pour l'information des Citoyens
Ville de la Seyne sur Mer

Madame, Monsieur,

Les 11 et 18 juin prochain, l'élection municipale désignera notre prochain Maire. Vous avez décidé de soutenir Maurice Paul. Votre engagement pour la démocratie vous honore. Mais êtes vous sûr de bien connaître votre candidat ?

Je suis Seynois et profondément de gauche. J'aspire que ma ville sorte de ce climat de corruption qui l'a ruiné. Mais il ne s'agit pas de remplacer la peste par le choléra.

J'ai eu, d'une source judiciaire absolument sûre, des preuves concernant les « Affaires » de Maurice Paul. Elles confirment une rumeur ancienne qui disait que, associé à TAMBON, le maire R.P.R. du Castellet, Maurice Paul investissait dans de l'immobilier douteux. Vous trouverez, joint à cette lettre, deux documents. L'un est un P.V. d'enregistrement d'une conversation entre Maurice Paul et Gabriel Tambon. L'autre est la déposition devant la P.J. de protagonistes de cette affaire.

De quoi est t'il question ? C'est simple. Maurice Paul et Gabriel Tambon parlent de la nécessité d'échanger deux terrains pour échapper à un contrôle fiscal qui risquerait de révéler qu'ils en sont les propriétaires. Où est le problème ? Tambon venait de rectifier le P.O.S. et de rendre constructible un de ces terrains, multipliant sa valeur par 100. Et quoi d'autre ? Paul et Tambon sont inquiets des menaces de ARTIGUES qui les fait chanter. Qui est Artigues ? C'est le faux facturier de Tambon. Bénéficiaire de marchés publics truqués, il blanchit pour le compte de Tambon le montant des surfacturations.

Bien sûr, ces terrains se trouvent au Castellet, en bordure de la Zone d'Entreprises de Signes...

Un autre personnage est cité dans cet entretien, M. BLEIN. Ce personnage a largement fait parler de lui dans les « Affaires Varoises ». Il est l'émissaire de la Compagnie Générale des Eaux dans l'ouest de notre département. Accessoirement, il conseille Gabriel Tambon et Maurice Paul pour la coquette somme de 400.000 F (quarante millions anciens) par an. C'est également lui qui a payé la caution de 1,5 millions F pour éviter à Tambon, mis en examen pour corruption et escroquerie, d'aller en prison.

La violation du secret de l'instruction est un acte grave. L'utilisation de micros pour enregistrer des conversations privées me semble un procédé dangereux. Mais que faire pour lutter contre la corruption ? C'est pourquoi j'ai décidé de vous faire connaître ces informations avant le premier tour.

Il est inadmissible, après avoir connu le duo Scaglia-Valenti, de confier, sous la bannière des Forces de Progrès, notre ville à ces deux affairistes que sont Maurice Paul et Roland Blein.

Vous doutez de mes informations ? Parlez en les yeux dans les yeux à Maurice Paul et demandez lui de vous expliquer les S.C.I. « la Couchoua » et « les Ruches ».

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations démocratiques.

ENTRETIEN ENTRE TAMBON Gabriel
ET MAURICE Paul

Jeudi 16 janvier 1992 - 11 h 40

MAURICE Paul - J'étais avec Marie-José l ça va ?

TAMBON - ça va et toi ?

MAURICE Paul - Tu avais une réunion à la Cadière ?

TAMBON - Oui l

MAURICE Paul - J'en ai profité pour passer un coup de fil à un marchand de bois que je vais aller voir demain pour demander un peu de chêne pour un boulot à Francis ROUBIN.

TAMBON - Du bois de chêne ?

MAURICE Paul - Du bois de menuiserie l

TAMBON - Bon alors l'autre matin, ARTIGUES.....

MAURICE Paul - Mais c'est ce matin que vous l'avez-vu ?

TAMBON - Non ce matin je ne l'ai pas vu, mardi matin l

MAURICE Paul - Je n'étais pas prévu au rendez-vous ?

TAMBON - Non, on est allé le voir avec BLEIN.

MAURICE Paul - Oui mais jeudi on devait se voir tous ensemble et moi j'ai attendu ce matin. Hier soir, je suis allé le dire à Francis ROUBIN ; Je lui ai dit : tu m'excuses demain matin je vais y aller.

TAMBON - Non mais je t'ai fait appeler..... C'est pas important.

MAURICE Paul - Oui ça t'a échappé parce que j'allais te le dire que ce n'était pas comme prévu, dimanche mais que ça avait lieu jeudi....

TAMBON - BROSQUI, ARTIGUES ET COLONNA, ... Il m'a fait le coup, tu vois il raconte n'importe quoi, il est allé lui raconter l'histoire du contrôle fiscal et tout c'est pareil l

MAURICE Paul - Où est le problème ?

TAMBON - de ROUBIN, alors c'est qu'ARTIGUES était là, il a dit qu'il n'était pas au courant. Il lui parlait de ça comme si on était au courant. Mais on était pas au courant. moi je ne lui avais rien dit, c'est pas des trucs...

MAURICE Paul - Non, moi je lui ai dit.

TAMBON - Alors après il a dit, vous avez vu que ça sent le coup monté et qu'on veut mettre ça sur son fils et que de toute façon les parts, ils les ont.

MAURICE Paul - Qu'est-ce que tu veux qu'on fasse ?

TAMBON - Il m'avait dit qu'il est prêt à acheter les parts, la sienne et la mienne.

MAURICE Paul - Et la tienne ?

TAMBON - Oui mais sous forme de terrain, qu'il n'y ait plus de relation entre les deux, tu vois l Prendre 250.. de terrain qui devient une promotion.

MAURICE Paul - Il ne peut pas l

TAMBON - ALONZO ET ROUBIN, c'est fini, mais il ne faut pas créer d'emmerdes au milieu, il faut les comprendre l

MAURICE Paul - Alors attends un peu l ALONZO vend ses parts et lui vend ses parts, c'est bien discret ça pour le faire ?

TAMBON - Non mais il doit y avoir les quatre ans, le type lui remet l'argent de son domaine et après quatre ans, quand ça sera au P.O.S., on le déclassera

MAURICE Paul - Mais après, il ne maîtrise plus rien le fils ARTIGUES, si vous vendez les parts et que moi je vends les miennes ?

TAMBON - C'est un ultimatum qu'ils nous font l Mettons que ça arrive, si ça arrive à l'échéance de la vente à la limite.

MAURICE Paul - Tu n'as pas peur ?

TAMBON - Peur de quoi l

MAURICE Paul - Je ne sais pas, un contrôle ?

TAMBON - Un contrôle l jamais personne ne pourra le prouver les combines entre toi et moi, on ne peut pas dire que je suis dans la société ROUBIN alors que je n'y suis pas l Si il n'y a pas de conneries je dirai si à un moment donné on a eu des actions, des parts entre lui et....et qu'on les vende, et pourquoi pas, pourquoi tu veux avoir peur ? Surtout lui, il le prendra comme ça, je te le dis, moi ça fait un moment que je le calme, si il trouve quelqu'un tu peux pas l'empêcher, d'autant plus que je te dise....

MAURICE Paul - Combien ça fait là exactement ?

TAMBON - 300 000

MAURICE Paul - 300 000 l

TAMBON - Et en plus, je veux dire il ne leur fait pas de cadeau, il nous demande des intérêts.

MAURICE Paul - C'est pas vrai ?

TAMBON - Oui, il n'y a rien à faire, moi je ne vais pas non plus m'abaisser si ils veulent que ça se passe comme ça, c'est déconner quoi !

MAURICE Paul - Mais en plus ils ne feront rien sans toi et sans nous, c'est nous qui commandons et c'est BLEIN qui nous arrange les coups.

TAMBON - Non mais ça ils pourraient comprendre sans qu'on est besoin d'aller leur dire.

MAURICE Paul - On ne va pas l'appeler mon adjudant !

TAMBON - Non mais moi, là je ne comprends pas ARTIGUES !

MAURICE Paul - Qu'est-ce qu'il t'a dit à toi ? que tu es malade et doit te faire opérer ?

TAMBON - Il dit que son fils, la soir, il s'est fâché avec tout le monde parce que je dois me faire opérer. C'est pas parce que je vais me faire opérer que ça change quelque chose entre nous !

MAURICE Paul - Tu sais s'il arrive quelque chose, lui il n'est pas le seul, il n'y a pas que son fils à ce moment là !

TAMBON - Si son fils paie même que ce soit l'échéance que son fils paie, ça sera sur son compte courant, donc c'est obligé que ce soit remboursé, si tu veux en dernier, ils ne diront rien, mais d'entrée c'est mort....

MAURICE Paul - Quand est-ce que ça expire ?

TAMBON - Ça expire pas encore.

MAURICE Paul - Il ne te l'a pas dit ?

TAMBON - Il voulait tout régler ce matin ou dans la semaine...

(visite Perone)

TAMBON - Tu connais ce Monsieur ?

PERONE - Je le connais de vue.

TAMBON - C'est le conseil général de la Seyne.

MAURICE Paul - Ah ! il doit se dire je l'ai vu quelque part ? Aujourd'hui je suis dans le journal !

(fin de la visite)

MAURICE Paul - Il n'y a pas un travail comme ça ! si ça dure comme ça, il est emmerdé avec ce coup, avec les autres entre ses jambes, il les a toujours dans les pattes. Ils ne touchent plus une bille !

TAMBON - Tu lui dira, je pourrai lui filer un Marché mais on ne peut pas, ça serait vraiment la connerie à ne pas faire maintenant même si je pouvais.

MAURICE Paul - BLEIN a dit il faut faire gaffe tous les trois avec la situation qu'ils nous font maintenant, on est sur les charbons. Bon pour dimanche peut-être que je serai seul parce que ma femme est emmerdée avec son père.

TAMBON - Bien, tu viens à 6 h ½ ?

MAURICE Paul - Toi tu le connais.

TAMBON - Oui

MAURICE Paul - C'est à dire, c'est des gars tu ne peux pas les tester tant que c'est pas sur.

TAMBON - Voilà tu comprends.

MAURICE Paul - Le jour où ça devient dur après !

TAMBON - Voilà tu comprends, allez si il y a quelque chose, tu m'appelles ou tu passes.

MAURICE Paul - Pardi, je vais essayer de le voir.

TAMBON - Et dimanche matin à 7 h ½

MAURICE Paul - D'accord, ok !

(fin de la bande)

"En complément à ma première déclaration, je vous confirme la pratique décrite pour la réalisation des travaux effectués par des entreprises extérieures, à savoir, soit la demande de devis à deux ou plusieurs entreprises, soit l'attribution directe à une entreprise connue de nous.

Vous me présentez deux factures émises par l'entreprise Pierre ARTIGUES à St CYR SUR MER (83) en date du 3 juillet 1989 et du 31 juillet 1989 et d'un montant respectif de 94 880 francs TTC et de 213 480 francs TTC portant sur des travaux réalisés sur deux sites utilisés par la S.A. "START BARLA".

En réponse, je vous indique ne pas connaître l'entreprise ARTIGUES ; par ailleurs, à ma connaissance, ces travaux n'ont jamais été réalisés.

Compte tenu de mes fonctions au sein de l'entreprise "START BARLA", de tels travaux ne pouvaient échapper à mon contrôle.

Le fait que ces factures soient revêtues de la mention "Bon à payer" et de mon visa, n'implique pas la réalité des travaux. Il s'agit, en fait, d'un visa administratif."

A l'issue de ces auditions nous avons pris en copie les factures émises par les entreprises "ROUBIN" et "ARTIGUES", (procès-verbal joint en annexe n° 14)

Le huit novembre mil neuf cent quatre vingt-onze à neuf heures,

Quatre d'entre nous,

nous sommes présentés dans les locaux administratifs de la S.A. "START BARLA" afin d'entendre Monsieur BOUSSARD quant à la facturation émanant des entrepreneurs susvisés.

Répondant à notre demande, l'intéressé devait déclarer :

"Dans le cadre de votre contrôle des factures fournisseurs de la S.A. "START BARLA", vous avez été amenés à demander des explications sur les factures émises par l'entreprise Pierre ARTIGUES et par l'entreprise "Francis ROUBIN".

3°) Le rabais de 25 % appliqué à Madame TAMBON s'explique par le fait que les travaux étaient sur place et que les tarifs appliqués étaient ceux de la série des prix du VAR.

4°) Quant aux factures reconnues fictives par mes clients, ce ne sont que des élucubrations."

Le cinq décembre mil neuf cent quatre-vingt onze,

Trois d'entre nous, recevions, dans les locaux de la Brigade de Contrôle et de Recherches du Var, Monsieur BOUSSARD, représentant de Monsieur MORANGE, Président-Directeur-Général de la S.A. "START BARLA" et Monsieur BLEIN son conseiller, (délégation de pouvoir jointe en annexe n° 23).

Comme nous l'avions laissé entendre à Monsieur BOUSSARD, nous lui avons confirmé le report de la rédaction du présent acte (lettre à Monsieur le Président-Directeur-Général de la S.A. "START BARLA" jointe en annexe n° 24).

Le cinq février mil neuf cent quatre-vingt douze,

Quatre d'entre nous,

nous sommes présentés dans les locaux administratifs de la S.A. "START BARLA" à la SEYNE SUR MER.

Reçus par Monsieur BOUSSARD, nous lui avons demandé de nous préciser les conditions de passation des marchés entre les collectivités territoriales et la S.A. "START BARLA".

Monsieur BOUSSARD devait déclarer :

"Après examen par votre service des factures relatives à l'enlèvement des ordures ménagères telles qu'elles ressortent des contrats